

TPC en NOUVELLE AQUITAINE

REGLEMENT CONCOURS

« le TPC en fête, à Vélo la Planète Respire ! »

Un concours pour faire rayonner vos communes

Article 1 – Objet

Dans le cadre du **TPC en Nouvelle-Aquitaine 2026**, l'association **Poitou-Charentes Animation** organise un concours visant à **récompenser les communes** qui, par leurs **décorations** et **animations**, contribueront à la réussite populaire et festive de l'épreuve cycliste.

Ce concours s'inscrit dans une démarche de promotion des territoires et participe au cadre de vie et à l'image de la Commune.

Le nom du concours est : « le TPC en fête, à Vélo la Planète Respire ! »

Le concours est gratuit.

Article 2 – Communes concernées

Le concours est ouvert à **toutes les communes traversées** par une étape du **TPC 2026**, situées dans les départements de la **Charente**, de la **Charente-Maritime**, des **Deux-Sèvres** et de la **Vienne**.

Article 3 – Modalités de participation

La participation au concours est **gratuite**, mais nécessite un **acte de candidature**.

Chaque commune souhaitant participer devra :

- **Remplir un formulaire d'inscription** fourni par Poitou-Charentes Animation
- **Désigner un référent local** (nom, fonction, coordonnées) chargé de la coordination des décorations et du contact avec l'organisation.

Les candidatures devront être transmises à l'association **Poitou-Charentes Animation** avant le **10 août 2026**.

Chaque commune participante est invitée à mettre en place des **décorations visibles** depuis la route (banderoles, fresques, vélos fleuris, installations artistiques...) et/ou des **animations** (villages festifs, fanfares, accueils populaires...).

La commune accepte la publication des photos des décorations ou des animations dans le cadre du passage du TPC en Nouvelle Aquitaine.

Article 4 – Critères d'évaluation

Le jury évaluera les communes selon les critères suivants :

- **Originalité** des décorations et animations
- **Qualité esthétique** des réalisations
- **Mobilisation citoyenne**, notamment l'implication des habitants
- **Lien avec l'univers du cyclisme** et l'esprit festif du TPC
- **Respect de l'environnement** (utilisation de matériaux recyclés, naturels ou durables)

Chaque critère sera évalué sur une note de 0 à 5. La note finale représentera la somme des notes obtenues pour chaque critère. En cas d'égalité de point, le jury départagera les communes à égalité.

Après le passage du TPC en Nouvelle Aquitaine, les communes transmettront des photos de leurs décorations et animations (maximum 5) à Poitou-Charentes Animation par mail (poitoucharentesanimation@orange.fr).

Article 5 – Composition du jury

Le jury sera composé de membres de l'association **Poitou-Charentes Animation**, de représentants du monde cycliste régional, et éventuellement d'un représentant par département.

Le jury parcourra l'itinéraire durant l'épreuve pour apprécier les réalisations sur le terrain.

Article 6 – Récompenses

Deux communes par département (soit **huit lauréates** au total) seront récompensées. Chaque commune gagnante recevra :

- **Des arbres à planter** sur son territoire, symbole de son engagement

La **remise officielle** se tiendra dans chaque commune gagnante à l'occasion de la **plantation des arbres**. Chaque commune sera invitée à faire participer **les enfants des écoles** de la commune, en présence de la **presse locale** afin de médiatiser l'événement.

Poitou-Charentes Animation mettra également en valeur l'événement sur ses réseaux sociaux.

Les plantations seront effectuées en présence de dirigeants de Poitou-Charentes Animation, des élus de la commune dans une période entre octobre et mars, selon la disponibilité des végétaux.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'**acceptation sans réserve** du présent règlement.